

S'approprier la notion de secret professionnel pour enrichir sa pratique

Objectifs :

- Cerner le cadre règlementaire et législatif entourant l'accueil et l'accompagnement d'une personne en institution
- Comprendre les différences entre secret professionnel, secret partagé et confidentialité et leur champ d'application.
- Identifier leurs impacts opérationnels dans sa pratique quotidienne
- Pouvoir enrichir sa pratique grâce à la connaissance des recommandations associées, de la jurisprudence, des permissions et des dérogations légales

Programme :

Le cadre règlementaire et législatif lié à l'accueil d'une personne en institution

- Le droit des personnes accueillies : les principes, les outils et les déclinaisons opérationnelles
- La règlementation relative à la confidentialité du dossier individuel : règles de traitement et de diffusion, secrets et confidentialité, personnes et institutions pouvant y avoir accès et dans quel cadre, etc.

Les types de secrets professionnels et leurs déclinaisons opérationnelles

- Les éléments relatifs aux notions de secret, de confidentialité, de discrétion professionnel et d'obligation de réserve
- Le secret médical
- Le secret partagé
- Le cas particulier des fonctionnaires

Les différentes responsabilités professionnelles

- La définition de la responsabilité
- La responsabilité civile et les conséquences en cas de défaillance
- La responsabilité pénale
- La responsabilité disciplinaire

Les modalités de levée du secret professionnel

- Les dérogations liées à la loi
- Les dérogations « circonstanciées » au secret professionnel
- Le cas particulier de l'obligation de signalement de la maltraitance

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux

- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur cadre de santé expérimenté dans les secteurs sanitaire et médico-social

Durée : 2 jours (14 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).